

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Hauts-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Territoire de la région Hauts de France

SERVICE GESTIONNAIRE : DREETS Hauts de France - Service FSE

CODE ET INTITULE : HDFRAGD16 AAP relatif aux priorités 2, 3 et 4 du Programme national du FSE+, en faveur des jeunes, en prévention des mutations économiques et pour la lutte pour l'égalité des salariés sur le marché du travail

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

2.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

3.e Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

3.g Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

4.c Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes



4.d Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Toute personne morale dont l'activité est en lien avec les objectifs spécifiques précités.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 31 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 18/07/2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 17/11/2023

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Appel à projet Priorités 2, 3 et 4 du Programme national FSE+

Le Fonds social européen+ (FSE+) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans le capital humain et de financement et de programmation de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il soutient les projets locaux, régionaux et nationaux qui améliorent les niveaux de qualification, la qualité des formations, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

Les États membres peuvent utiliser ces fonds pour améliorer l'accès à l'emploi, créer davantage d'emplois et de meilleure qualité avec des conditions de travail équitables, soutenir les plus vulnérables, notamment les enfants menacés de pauvreté et former les personnes afin qu'elles disposent de compétences adéquates pour la transition écologique et numérique.

Doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le FSE+ permettra d'apporter une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines.

Le Fonds sera également une des bases de la reprise socio-économique de l'UE après la pandémie due au COVID.

Dans cette région, en 2018, moins de six habitants sur dix de 15 à 64 ans occupent un emploi. Le taux de chômage y est le plus élevé de France métropolitaine. La région s'inscrit toutefois dans la tendance nationale avec un taux de chômage qui atteint un niveau sensiblement plus bas qu'il y a 5 ans (9,4% contre 12,4% en 2016).

Globalement sur les cinq dernières années, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue mais reste surreprésenté en région Hauts-de-France (89 500 au 1er trimestre 2021), soit 15,5 % des demandeurs d'emploi en région (contre 13,1% en France Métropolitaine). Il s'agit du taux le plus élevé de France métropolitaine, avec la Normandie.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée connaît une hausse particulièrement vive. Sur cinq ans, la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 28,9% (contre 23,6% en France métropolitaine). La région compte 305 330 demandeurs d'emplois de longue durée (inscrits depuis un an



ou plus) au 1er trimestre 2021, soit 53,0% des demandeurs d'emploi dans la région (contre 50,5% en France métropolitaine). Le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis plus de deux ans) s'élève quant à lui à 180 810 sur la même période, soit 31,1% des demandeurs d'emploi dans la région (contre 28,2% en France métropolitaine).

En 2018, la part d'inactifs dans la région s'établi à 28,6%. Elle est de 25,9% en France hors Mayotte.

Le taux de scolarisation des 15-24 ans augmente mais reste en-deçà du taux national. Le niveau de formation dans la région reste inférieur à la moyenne nationale. En 2018, près d'un habitant sur trois des Hauts-de-France n'est pas ou peu diplômé, soit 31,7% contre 27,4% en France métropolitaine. Il s'agit de la part la plus importante de France métropolitaine.

La crise sanitaire et économique a révélé et aggravé à partir de 2020 les inégalités sur tout le territoire.

Le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion mobilise plus de 4 milliards d'euros, principalement destinés à renforcer l'insertion dans l'emploi des personnes qui en ont le plus besoin.

Le montant de FSE+ géré par l'Etat et ses organismes intermédiaires en région Hauts de France est de 286 millions d'euros pour la période 2021-2027.

Pour lutter contre ces inégalités le programme FSE+ de l'Etat entend déployer une stratégie orientée autour de 7 priorités, dont 3 majeures (insertion, jeunes et compétences) et trois spécifiques (marché du travail, aide matérielle, innovation) et une dédiée aux défis des régions ultra-périphériques.

Les priorités concernées par l'AAP sont les suivantes :

2. Favoriser l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi des jeunes

Cette priorité doit permettre de déployer une stratégie de poursuite des actions enclenchées dans le cadre de l'IEJ et en accord avec les recommandations de la garantie européenne pour la jeunesse rénovée. Si le coeur de cette priorité demeure les actions d'accompagnement de ces publics, le programme tire les conséquences des enseignements de la mise en oeuvre de l'IEJ. Tout d'abord en maintenant un public cible défini jusque 29 ans. Ensuite en s'adressant autant que possible aux jeunes NEET les plus défavorisés, non connus du service public de l'emploi ou parfois définis comme « invisibles ». Le FSE+ permettra donc de financer des actions de repérage de ces publics et de mise en réseau des acteurs. En cohérence avec la stratégie nationale de soutien à l'apprentissage, cette solution devra être soutenue et mobilisée autant que possible comme un moyen d'insertion efficace des jeunes. Au-delà de l'apprentissage, la question de la formation initiale, de son effectivité et de la transition entre l'éducation et le monde du travail devra faire l'objet d'une attention soutenue, à travers la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien aux projets de réussite éducative (internats de la réussite...) et de réussite universitaire, notamment en première année.

3. Renforcer les compétences de la population pour améliorer la résilience des travailleurs

La priorité 3 entend répondre au défi de la qualification des actifs, principalement des actifs occupés et des salariés touchés par un licenciement économique. Cette adaptation des compétences s'inscrit dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels qui entend permettre les reconversions des salariés et leur adaptation au changement, qu'il s'agisse de la transition économique et de nouvelles technologies ou de la prise en compte de la transition écologique. Les acteurs des branches professionnelles, les partenaires sociaux, les employeurs et les collectivités locales pourront en outre mobiliser le FSE+ pour mieux anticiper ces changements et définir les stratégies de réponses, notamment à travers les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

4. Soutien au marché du travail pour favoriser la création d'emploi

A travers cette priorité, la stratégie de la DGEFP est de soutenir un écosystème favorable à la création d'emploi et qui renforce le caractère inclusif de la création d'emploi. Il s'agit en particulier de mener des actions, en complémentarité de celles des AG régionales, visant à favoriser la création d'entreprise et notamment l'auto-entrepreneuriat, celui-ci étant une modalité d'insertion et d'accès à l'emploi efficace. De la même manière le soutien aux associations doit permettre un renforcement de ces structures et un appui dans les processus de création d'emploi. L'objectif est d'appuyer les acteurs pour favoriser la création du « premier emploi » qui constitue un réservoir important d'emplois potentiels. Cette priorité pourra également permettre de favoriser la participation au marché du travail de tous, en veillant à favoriser l'articulation des temps de vie, l'accès à l'emploi des femmes ou la qualité de vie et la santé au travail. Cette action doit être complémentaire de celle de la priorité 1 : ainsi si les femmes constituent un groupe cible d'actions d'accompagnement à l'emploi, des actions plus structurelles sur la féminisation des métiers ou sur l'accès à des modes de garde doit permettre d'augmenter leurs opportunités d'accès au marché du travail tant ces freins « périphériques » les concernent au premier chef.

L'Etat dispose en Hauts-de-France d'une enveloppe d'environ 114 millions d'euros répartie sur les priorités 2 à 6 précitées.

Pour définir au mieux le contenu des appels à projet, la DREETS a mis en œuvre un cycle de réunions avec les services et les opérateurs de l'Etat (tenues du 22/02/2022 au 15/04/2022) destinées à préciser les actions éligibles aux appels à projets.

Le présent appel à projet porte exclusivement sur les priorités 2, 3 et 4 du Programme national FSE +

THÈME : AAP relatif aux priorités 2, 3 et 4 du Programme national du FSE+, en faveur des jeunes, en prévention des mutations économiques et pour la lutte pour l'égalité des salariés sur le marché du travail

